

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20230925-16DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DES DELIBERATIONS
Séance du 25 septembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le lundi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Cyr-sur-Menthon sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY		x			L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)	x			Perrex	J.-J. VIGHETTI		x	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		x			J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. ROPY	x				L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x				MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)				Saint Cyr-sur-Menthon	K. PARET	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x				M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x			B. PELLETIER	x			
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER		x		Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	x		
	D. BOYER		x			M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)	x			Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
Grièges	T. CHARVET		x		Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
						J.-F. CARJOT		x	
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS	x		
	S. MARECHAL GOYON	x			J.-L. GIVORD		x		

Envoi de la convocation : 19/09/2023

Affichage de la convocation : 19/09/2023

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 29

M. Olivier MORANDAT a transmis pouvoir à M. Gilles ROPY.
Mme Michèle DANNACHER a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.
M. Thierry CHARVET a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY.
M. Jean-Louis GIVORD a transmis pouvoir à Mme Elodie DESMARIS

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Convention de service avec la commune de MEZERIAT relative à l'exercice de la compétence périscolaire

Vu la délibération n°20230925-13DCC du Conseil communautaire portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Veyle ;

001-200070555-20230925-20230925-16DCC-DE
Date de télétransmission : 10/11/2023
Date de réception préfecture : 10/11/2023

Considérant que dans le cadre de la reprise de la compétence périscolaire par la commune de MEZERIAT au 1^{er} janvier 2024, la Commune et la Communauté de communes décident de proposer la mise à disposition de service dans le domaine du service commun « Accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir » ;

Considérant à cet effet qu'une convention de service avec la commune de MEZERIAT doit être établie ;

Considérant que cette convention a pour objet de définir le rôle de chacun pour une durée indéterminée pour le temps périscolaire du matin et du soir ;

Considérant que le projet de convention est reproduit en annexe ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec une abstention,

APPROUVE les termes de cette convention de service ;

AUTORISE le Président à la signer ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 10/11/2023

Transmis en Préfecture le : 10/11/2023



Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20230925-20230925-16DCC-DE
Date de télétransmission : 10/11/2023
Date de réception préfecture : 10/11/2023